

**DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE BESANCON
CANTON DE BAUME LES DAMES
COMMUNE DE VIEILLEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2016

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
A délibéré : 13
Ayant donné procurations : 03

L'an deux mil seize, le trois décembre à neuf heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du :28 novembre 2016
Reçue en préfecture et Certifiée
exécutoire le 06 décembre 2016

Etaient présents : Mmes ZOBENBULLER, LEROY,
Mrs BAY NOUAILHAT, BOGNON, FOLIN, GODILLOT, KASAD, MARCHE,
MULIN, RACLOT.

Secrétaire de séance :
Jimmy KASAD

Absents excusés :
José SIMAO donne pouvoir à Emmanuel MULIN
Cyril VIENT donne pouvoir à Jimmy KASSAD
Guy VERCHERE donne pouvoir à Dorine LEROY
Absents non excusés : Jonathan ERARD.

03-OBJET : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE TRANSFERT DU PERSONNEL A LA COMMUNE:

Madame le maire le maire présente la convention qui permettra de définir les modalités de répartition au 1^{er} janvier 2017 des agents de la CCDBB, dissoute au 31 décembre 2016..

Elle a pour objet de définir les modalités de répartition des agents de la Communauté de communes Dame Blanche Bussière, établissement public de coopération intercommunale dissous au 31 décembre 2016, dont les communes vont intégrer les périmètres élargis de la Communauté de communes du Pays Baumoïse et de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon au 01^{er} janvier 2017.

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention portant répartition des agents de la C.C.D.B.B.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention portant répartition des agents de la C.C.D.B.B.

Pour = 13, Contre = 0, Abstention = 0

02-OBJET : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE TRANSFERT DES BIENS ET DES MOYENS A LA CAGB :

Madame le maire le maire présente la convention qui permettra le transfert des bacs et autres conteneurs de collecte des déchets, des contrats de collecte à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) au 1^{er} janvier 2017.

Elle a pour objet de définir les modalités du retrait des communes de Bonnay, Cussey-sur-l'Ognon, Chevroz, Devecey, Geneuille, Merey-Vieilley, Palise, Venise et Vieilley de la CCDBB, de leur entrée à la CAGB et les obligations réciproques des parties à savoir :

- les communes et la CCDBB transfèrent à la CAGB divers biens immobiliers et incorporels affectés aux compétences exercées par la CAGB ;
- la CCDBB transfère à la CAGB les contrats concourant à l'exercice des compétences de la CAGB ;
- d'une manière générale, les communes et la CCDBB transfèrent les moyens affectés au service de collecte.

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de biens et de moyens dans le cadre de l'extension de périmètre de la CAGB.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de biens et de moyens dans le cadre de l'extension de périmètre de la CAGB.

Pour = 13, Contre = 0, Abstention = 0

03-OBJET : TARIF DE L'AFFOUAGE:

Sur proposition de la Commission Forêt, le tarif de l'affouage est fixé à partir de la saison 2016/2017 à 70,00 € (soixante-dix euros).

Pour = 12, Contre = 0, Abstention = 01

04-OBJET : ADDITIF AL LA DELIBERATION N°03 DU 11 OCTOBRE 2016 ADS :

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient de compléter la délibération n°03 du 11 octobre 2016 relative à l'adhésion au service commune d'instruction des autorisations du droit des sols du Grand Besançon, comme suit :

Le conseil municipal confie l'instruction également des permis d'aménager.

Pour = 13, Contre = 0, Abstention = 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 heures 30.